

## Chauffe-eau au gaz fonctionnant en haute altitude

Les chauffe-eau résidentiels au gaz portant une étiquette « HAUTE ALTITUDE » sur leur emballage de carton (étiquette rouge) sont prévus pour être utilisés à une altitude normale **ET** à haute altitude, ou entre 0 et 4 500 pieds (1 372 m) au-dessus du niveau de la mer.

En regardant la plaque signalétique sur le chauffe-eau, vous verrez sous la section « Altitude », l'altitude spécifique pour laquelle le chauffe-eau a été certifié. [0 – 2 000 pi] (610 m) signifie que le chauffe-eau est certifié pour une altitude normale et [0 – 4 500 pi] (1 372 m) signifie qu'il est certifié pour une altitude normale **ET** une haute altitude.